

Association Les P'tits Coeurs de Saintonge

Loi 1901



Conseil d'Administration

Composé de :
parents bénévoles adhérents
et **6 élus** de la CDC

Vérifie et contrôle
les actes et décisions
du Bureau

Bureau

Composé de **parents bénévoles adhérents**,
élus par le Conseil d'Administration :
Président, Vice-Présidente, Trésorière,
Trésorière adjointe, Secrétaire,
Secrétaire adjoint

*Gestion administrative
*Gestion financière
*Gestion salariale
*Choix des orientations
éducatives, des
valeurs pédagogiques

Commissaire aux comptes

- . Contrôle les comptes,
- . Valide les comptes s'ils assurent la pérennité de l'Association
- . Conseille
(honoraires payés par l'association)

Expert comptable

Établit les comptes de
résultats et le bilan annuel
(honoraires payés par l'association)

Comptable

salariée de l'Association

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Composé de :

- * 1 directrice
- * 5 animatrices
- * animateurs saisonniers
- * 1 agent d'entretien

salariés de l'Association

Secteur Jeunesse

Composé de :

- * 1 directeur
- * 2 animateurs
- * 1 animatrice

salariés de l'Association

CLAS

(Contrat Local
d'Accompagnement
à la Scolarité)

1 animatrice de l'ALSH
(jusqu'en juin 2015 : 4
animatrices)

TAP

(Temps d'Activités
Péri-scolaires)

4 animatrices de l'ALSH
déployées sur 5
communes
(jusqu'en juin 2015 : 7
animatrices)

L'association Les P'tits Coeurs de Saintonge, Loi 1901, fonctionne grâce aux subventions de la Communauté de Communes Charente Arnould Coeur de Saintonge, de la CAF, des aides de la MSA, du soutien du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Son but est de favoriser l'éveil de l'enfant, de développer et gérer l'accueil des enfants et des jeunes hors temps scolaire tout en assurant la pérennité du Centre de Loisirs, du Secteur Jeunesse et des emplois.